



2024/15
Délibération n° 9

Envoyé en préfecture le 04/04/2024
Reçu en préfecture le 04/04/2024
Publié le 4 10 1 20 24
ID : 063-216301093-20240322-DC20241509-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE CHIDRAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 12
Présents : 10
Votants : 10 +1 pouvoir

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 mars à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick KINDT.

Date de Convocation : 13 mars 2024

Présents : Marie-Thérèse BALDUCCI, Thierry DIONNET, Audrey FABRE, Patrice GUILHOT, Marie-Paule HERMET, Patrick KINDT, Carmen MORENO, Jean-Paul PARRAIN, Maxime PERON, Catherine SZEZUREK.

Absent Excusé : Frédéric MANGANE.

Absent : Patrick ROCCAZZELLA

Pouvoir : Frédéric MANGANE donne pouvoir à Thierry DIONNET.

Catherine SZEZUREK est élue secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2023 – TRAVAUX LOGEMENT SOCIAL

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il est possible de solliciter auprès de l'Agglo Pays d'Issoire, le Fond de Concours créé pour les communes adhérentes pour leurs projets d'investissement.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Agglo Pays d'Issoire, le Fond de Concours pour l'acquisition de matériel pour un montant de 4 123.00 € HT détaillés comme suit :

Article/Opération	DÉSIGNATION	Montant H.T.	Montant TVA	Montant T.T.C
2132/92	CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE	3 640.50 €	728.10 €	4 368.60 €
2132/92	BLOC PORTE SERRURE	482.50 €	96.50 €	579.00 €
TOTAL		4 123.00 €	824.60 €	4 947.60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter auprès de l'Agglo Pays d'Issoire, le Fond de Concours pour l'opération citée en objet et de signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Nombre de Votants : 12
Nombre de Pour : 10 + 1 pouvoir
Nombre de Contre : 0
Nombre d'Abstentions : 0



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme :
Le Maire,
Patrick KINDT